



**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2024**

**PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE**

L'an deux mille vingt-quatre, le treize du mois de mars à 17 h 30, le Conseil Municipal de la commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 06 mars 2024 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

**Etaient présents** : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Nathalie CASTELLI ; Vincent GAMBINI ; Grégory SUSINI ; Georges MELA ; Etienne CESARI ; Florence VALLI ; Jean-Michel SAULI.

**Absents** : Pierre-Olivier MILANINI ; Jean-Claude TAFANI ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Didier LORENZINI ; Stéphane CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Joseph TAFANI ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA.

**Avaient donné procuration** : Jean-Claude TAFANI à Nathalie APSOTOLATOS ; Véronique FILIPPI à Nathalie MAISETTI ; Gérard CESARI à Jacky AGOSTINI ; Didier LORENZINI à Paule COLONNA CESARI ; Stéphane CASTELLI à Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI à Jean-Christophe ANGELINI ; Santina FERRACCI à Vincent GAMBINI ; Petru VESPERINI à Michel GIRASCHI ; Ange Paul VACCA à Grégory SUSINI ; Joseph TAFANI à Florence VALLI ; Christiane REVEST à Jean-Michel SAULI.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Grégory SUSINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Etaient inscrites à l'ordre du jour les affaires suivantes :**

A - Compte rendu de séance du Conseil Municipal du 12 février 2024

B - Compte Rendu de Décisions n° 02/2024.

**ORDRE DU JOUR**

*(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

**1 - FINANCES**

Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2024.

**2 - ASSAINISSEMENT**

Stratégie d'actions et perspectives relative à l'assainissement des eaux usées - Réalisation des études d'opportunités de la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) - Plan de financement.

**3 - ÉDUCATION**

Adoption des périmètres scolaires définissant le ressort des écoles maternelles, élémentaires et primaires - Délibération modificative.

**4 - PATRIMOINE**

Régularisation du foncier du hameau de Cartalavonu par prescription acquisitive.

**5 - SOLIDARITÉS - SANTÉ - SOCIAL**

5.1 - POLITIQUE DE LA VILLE - Révision de la géographie des quartiers prioritaires - Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 ».

5.2 - SANTÉ - Convention d'objectifs entre la commune de Portivechju et l'association « CPTS EXTRÊME SUD ALTA ROCCA ».

5.3 - PETITE ENFANCE - Convention de coopération entre la commune de Portivechju et l'association « CPTS EXTRÊME SUD ALTA ROCCA ».

**6 - ACTION SOCIALE**

Convention cadre de mutualisation entre la ville de Portivechju et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à compter de 2024 - Annule et remplace la délibération n° 24/006/AS du 22 janvier 2024.

**Ont été transmis aux membres du conseil municipal les notes de synthèse et documents suivants :**

**1 - FINANCES**

Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2024.

- Rapport au Conseil Municipal
- Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

**2 - ASSAINISSEMENT**

Stratégie d'actions et perspectives relative à l'assainissement des eaux usées - Réalisation des études d'opportunités de la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) - Plan de financement.

- Rapport au Conseil Municipal

### **3 - ÉDUCATION**

Adoption des périmètres scolaires définissant le ressort des écoles maternelles, élémentaires et primaires - Délibération modificative.

- Rapport au Conseil Municipal
- Cartographie des périmètres scolaires (9 cartes - Non reproduit)

### **4 - PATRIMOINE**

Régularisation du foncier du hameau de Cartalavonu par prescription acquisitive.

- Rapport au Conseil Municipal

### **5 - SOLIDARITÉS - SANTÉ - SOCIAL**

5.1 - POLITIQUE DE LA VILLE - Révision de la géographie des quartiers prioritaires - Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 ».

- Rapport au Conseil Municipal
- Document de travail « Engagements Quartiers 2030 » - Préfiguration Contrat de Ville

5.2 - SANTÉ - Convention d'objectifs entre la commune de Portivechju et l'association « CPTS EXTRÊME SUD ALTA ROCCA ».

- Rapport au Conseil Municipal
- Projet de convention d'objectifs entre la commune de Portivechju et l'association « CPTS EXTRÊME SUD ALTA ROCCA »

5.3 - PETITE ENFANCE - Convention de coopération entre la commune de Portivechju et l'association « CPTS EXTRÊME SUD ALTA ROCCA ».

- Rapport au Conseil Municipal
- Projet de convention de coopération entre la commune de Portivechju et l'association « CPTS EXTRÊME SUD ALTA ROCCA »

### **6 - ACTION SOCIALE**

Convention cadre de mutualisation entre la ville de Portivechju et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à compter de 2024 - Annule et remplace la délibération n° 24/006/AS du 22 janvier 2024.

- Rapport au Conseil Municipal
- Projet de convention cadre de mutualisation entre la ville de Portivechju et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) + 7 fiches annexes ad hoc (Non reproduit)

**N° DÉLIBÉRATION ET OBJET****RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI****N° 24/026/F****FINANCES**

Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2024.

Après l'exposé commenté des données synthétiques mises à la disposition des membres de l'assemblée, et présentation des orientations générales fixées en matière financière par la municipalité, le Conseil Municipal, après en avoir débattu et ayant constaté que la discussion était close, a mis unanimement fin au débat.

**Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI, Jacky AGOSTINI, Vincent GAMBINI et Georges MELA.****RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI****N° 24/027/ASS****ASSAINISSEMENT**

Stratégie d'actions et perspectives relative à l'assainissement des eaux usées - Réalisation des études d'opportunités de la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) - Plan de financement.

Le plan de financement pour la réalisation des études d'opportunités de la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) est approuvé pour un montant de 28 994,00 € HT, soit 34 792,80 € TTC, comprenant des aides publiques d'un montant total de 23 195,20 € HT soit 80 % des dépenses éligibles HT et réservant une part communale de 5 798,80 € HT, soit 11 597,60 € TTC, comme suit :

DESIGNATION	TAUX	MONTANT HT
Frais d'études	100 %	28 994,00 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	50 %	14 497,00 €
Collectivité de Corse (CDC)	30 %	8 698,20 €
Total des aides	80 %	23 195,20 €
Reste part communale	20 %	5 798,80 €
Rappel TVA	20 %	5 798,80 €
Part communale TTC		11 597,60 €
<b>Dépense totale TTC</b>		<b>34 792,80 €</b>

Le Maire est autorisé à solliciter les partenaires financiers de la Commune pour l'octroi de subventions aux taux qui y sont indiqués.

Le Maire est autorisé à lancer l'opération ci-dessus exposée même si les financeurs sollicités ne répondent pas favorablement à la demande d'aide de financement.

Le Maire est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer tout document utile au financement et à la réalisation de cette opération.

**Départ de : Jean-Michel SAULI****Est intervenu : Jacky AGOSTINI****Adopté à l'unanimité****RAPPORTEUR : Nathalie MAISETTI****N° 24/028/ÉDUC****ÉDUCATION**

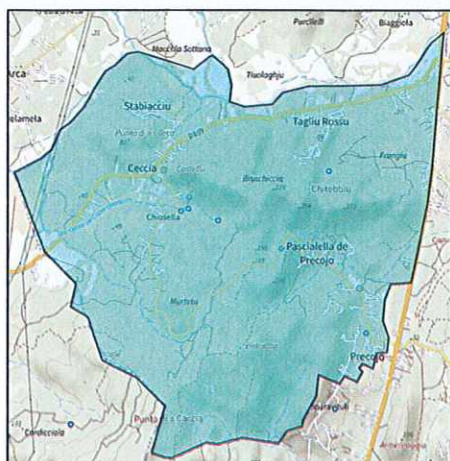
Adoption des périmètres scolaires définissant le ressort des écoles maternelles, élémentaires et primaires - Délibération modificative.

La suppression du « secteur Ceccia » et d'étendre les limites du « secteur tampon - zone littorale » est adoptée.

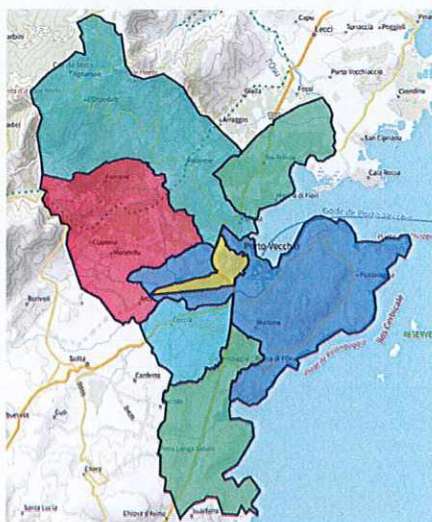
L'annexe « secteur 7 - Ceccia » est supprimée.

Les cartes de l'annexe 1 et de l'annexe 3-b sont modifiées.

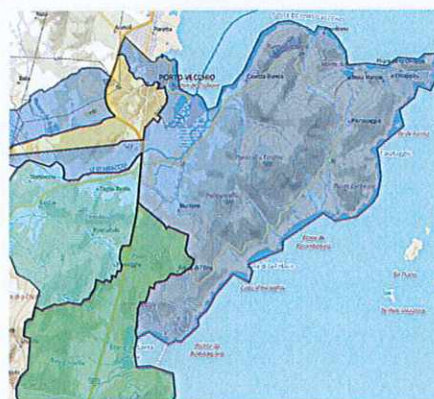
Milieu rural - Secteur 7 - Ceccia



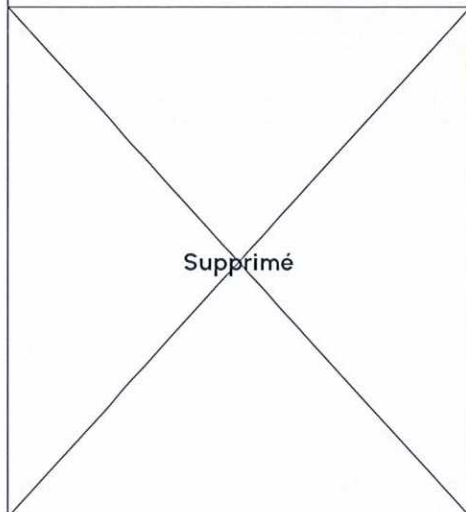
Annexe 1  
Vue générale milieu urbain et rural



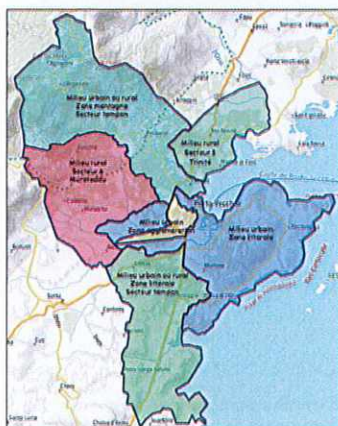
Annexe 3-b  
Ecoles élémentaires  
Milieu urbain et rural  
Zone littorale



Nouvelle cartographie



Annexe 1  
Vue générale milieu urbain et milieu rural



Annexe 3-b  
Ecoles élémentaires  
Milieu urbain et rural  
Zone littorale



Toutes les autres dispositions et annexes de la délibération n° 21/090/AFF SCOL du 14 juin 2021, de la délibération n° 21/150/AFF SCOL du 11 octobre 2021, de la délibération n° 22/016/AFF SCOL du 14 février 2022 et de la délibération n° 23/072/AFF SCOL du 09 mai 2023, autres que celles mentionnées aux articles 1 et 2 demeurent inchangées.

Est intervenue : Nathalie MAISETTI

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Nathalie APOSTOLATOS

N° 24/029/PAT

PATRIMOINE

Régularisation du foncier du hameau de Cartalavonu par prescription acquisitive.

La procédure de prescription acquisitive est approuvée pour la régularisation du hameau de Cartalavonu.

Le Maire est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer tout document utile à cette procédure.

Sont intervenus : Nathalie APOSTOLATOS et Georges MELA.

Adopté à l'unanimité



## N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

**RAPPORTEUR : Emmanuelle GIRASCHI**

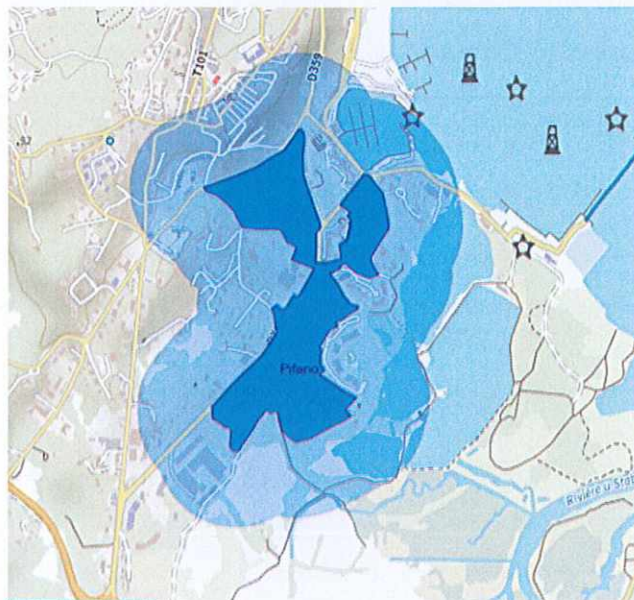
**N° 24/030/SSS**

**SOLIDARITÉS - SANTÉ - SOCIAL**

POLITIQUE DE LA VILLE - Révision de la géographie des quartiers prioritaires - Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 ».

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Portivechju sont étendus.

Le quartier de Pifano fera l'objet d'une extension allant jusqu'à « La Marine » et donc d'une signature d'un nouveau contrat de ville.



Le Maire, ou son représentant, est autorisé à finaliser l'accord cadre avec l'Etat.

Le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer au nom de la Commune le projet de préfiguration « accord cadre » afin d'engager la Commune dans les travaux de « refonte » du Contrat de ville

**Est intervenue : Emmanuelle GIRASCHI**

**Adopté à l'unanimité**

**RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI**

**N° 24/031/SSS**

**SOLIDARITÉS - SANTÉ - SOCIAL**

SANTÉ - Convention d'objectifs entre la commune de Portivechju et l'association « CPTS EXTRÊME SUD ALTA ROCCA ».

Le versement d'une subvention à l'association « CPTS EXTRÊME SUD ALTA ROCCA » pour un montant de 15 800 € est approuvé.

La convention d'objectifs entre la commune de Portivechju et CPTS EXTRÊME SUD ALTA ROCCA est approuvée.

Le Maire est autorisé à signer la convention d'objectifs avec l'association « CPTS EXTRÊME SUD ALTA ROCCA ».

**Retrait lors du vote de : Emmanuelle GIRASCHI**

**Est intervenu : Jean-Christophe ANGELINI**

**Adopté à l'unanimité**

**RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI**

**N° 24/032/SSS**

**SOLIDARITÉS - SANTÉ - SOCIAL**

PETITE ENFANCE - Convention de coopération entre la commune de Portivechju et l'association « CPTS EXTRÊME SUD ALTA ROCCA ».

La convention de coopération entre la commune de Portivechju et l'association « CPTS EXTRÊME SUD ALTA ROCCA » est approuvée.

## N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

Le Maire est autorisé à signer la convention de coopération avec l'association « CPTS EXTRÊME SUD ALTA ROCCA ».

**Retrait lors du vote de : Emmanuelle GIRASCHI**

**Est intervenu : Jean-Christophe ANGELINI**

**Adopté à l'unanimité**

**RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI**

**N° 24/033/AS**

**ACTION SOCIALE**

Convention cadre de mutualisation entre la ville de Portivechju et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à compter de 2024 - Annule et remplace la délibération n° 24/006/AS du 22 janvier 2024.

La délibération n° 24/006/AS du 22 janvier 2024 est abrogée.

La convention de mutualisation corrigée entre la ville de Portivechju et le Centre Communal d'Action Sociale à compter de 2024 est approuvée.

Le Maire, ou son représentant, est autorisé à effectuer toutes les formalités administratives, techniques ou financières nécessaires à l'exécution de cette délibération et à signer tout document utile à cet effet.

**Est intervenu : Jean-Christophe ANGELINI**

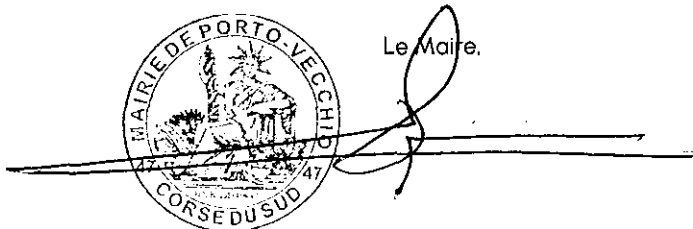
**Adopté à l'unanimité**

Le secrétaire de séance.



Grégory SUSINI

Le Maire.



Jean-Christophe ANGELINI